



DECISION MUNICIPALE

N°019/DM/C-NGO/SG-025 DU 1^{er} JUILLET 2025 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 001 bis/DC/C NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER DE BUREAU DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NGORO DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : Ressources transférées du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Exercice 2025 ;

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO (AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi n° 2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le décret n°93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de NGORO ;
Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/449 du 1^{er} Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
Vu le décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Préfets ;
Vu l'arrêté n°00000204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés placée auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'arrêté n° 000261/A/MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de NGORO, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
Vu la Décision n°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la Décision Municipale N°004/C-NGO/SG/2024 du 27 Mars 2024 complétant et modifiant la Décision Municipale N°006/C-NGO/SG/2024 du 13 février 2024 portant Constatation et désignation des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngoro ;
Vu la circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés ;
Vu la circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu la Demande de Cotation N° 001 bis/DC/C-NGO/CIPM/2025 en procédure d'urgence du 23 avril 2025 pour l'équipement en mobilier de bureau de la case communautaire de Ngoro dans la Commune de Ngoro, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
Vu la correspondance N°008/PA/CIPM-NGORO/2025 du 26 Juin 2025 du Président de la CIPM/Ngoro portant proposition d'attribution de la Demande de Cotation N° 001 bis/DC/C-NGO/CIPM/2025 en procédure d'urgence

du 23 avril 2025 pour l'équipement en mobilier de bureau de la case communautaire de dans la Commune de Ngoro,
Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

Considérant les nécessités de service ;

Décide :

Article 1^{er} : Est déclarée Adjudicataire de la Demande de Cotation N° 001 bis/DC/C-NGO/CIPM/2025 en procédure d'urgence du 23 avril 2025 pour l'équipement en mobilier de bureau de la case communautaire de Ngoro dans la Commune de Ngoro, Département du Mbam et Kim, Région du Centre, l'Entreprise ci – après dénommée **ETS PAULINE ET MAMA SERVICE** ;

Article 2 : Le tableau ci- dessous définit les grandes lignes contractuelles de ladite Adjudication :

DESIGNATION	LOT	ADJUDICATAIRE	MONTANT HTH (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
ÉQUIPEMENT EN MOBILIER DE BUREAU DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NGORO	UNIQUE	ETS PAULINE ET MAMA SERVICE	4 947 589 (quatre millions neuf cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf)	5 900 000 (cinq millions neuf cent mille)	Quarante cinq (45) jours calendaires

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

NGORO, LE 1^{er} Juillet 2025

Ampliations :

- PREFET/MK/NTUI ;
- ARMP/CE/YDE ;
- DDMAP/MK/NTUI ;
- DDADER/MK/NTUI ;
- PRESIDENT/CIPM-NGO ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

